

MINISTRE DE L'INTERIEUR ET
DE LA SECURITE PUBLIQUE

COMITE INTERMINISTRIEL DE LUTTE
CONTRE LA MIGRATION IRRÉGULIERE
(CILMI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour s'acquitter de ses missions prévues à l'article 4 du décret N°2024-692 du 06 mars 2024 relativement à la promotion et à la gestion de la migration légale et circulaire, le Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière (CILMI), organise un atelier de concertation sur la migration circulaire le **mardi 25 mars 2025 au Terrou-BI à partir de 10 heures.**

Cette rencontre réunira les départements ministériels impliqués dans le processus à savoir les ministères, de l'Intégration africaine et des Affaires étrangères, du Travail, de l'Emploi et des Relations avec les Institutions, de la Formation professionnelle et de la Jeunesse, des Sports et de la Culture mais également les représentations diplomatiques de l'Espagne, de la France, du Maroc, des acteurs de la société civile sénégalaise et des experts dans le domaine.

Le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations-Unies et l'Organisation Mondiale pour les Migrations (OIM), partenaires du comité, prendront part à cet important évènement.

La cérémonie d'ouverture sera présidée par le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique, le Général (2S) Jean-Baptiste TINE.

Le CILMI invite la presse nationale et internationale à faire une large couverture de cet atelier

Le secrétariat permanent du CILMI

